

**Le Noël du Pauvre**

**AURA LIEU VENDREDI LE 3
DÉCEMBRE DE 18H À 22H
À LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
TÉL. (819) 295-3608**

Mesdames Denise Laroche et
Irène Lavoie seront là pour
recevoir vos dons en argent ou
en denrées non périssables.
MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Sommes-nous toujours St-Luquois?	2
Grande collecte de denrées 2010	3
Drainage des conduites d'aqueduc	3
Lecture des compteurs d'eau	4
Don de 1 000\$ à la bibliothèque municipale	5
Popote Roulante : besoin de bénévoles !	6
Les grands excès de vitesse	7
Services et activités offerts aux citoyens	8

*Municipalité de St-Luc-de-Vincennes***Mot du maire**

Notre nouvelle directrice générale a fini sa période de probation, elle est maintenant permanente. Nous avons été gatés avec Rita Massicotte et je suis sûr que nous allons l'être également avec Manon Shallow.

Le conseil municipal aura beaucoup de travail avec les dossiers de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées, des dossiers qui traînent en longueur; je vais communiquer avec la firme d'ingénieurs afin de savoir ce qui retarde tant.

Le comité des loisirs avec les membres du conseil vont être actifs avec les prochains événements tels que: la course

de chiens, la journée de la famille et la compétition de raquettes. Cette année, tous les membres du conseil municipal sont bénévoles, j'aimerais que les résidents de notre municipalité soient présents comme bénévoles aussi. Je pense que les nouvelles familles devraient se manifester un peu plus pour leur montrer nos infrastructures pour les loisirs et les différents organismes à leurs dispositions.

La saison d'hiver est la plus occupée avec la patinoire qui est toujours très populaire. Cette année nous avons les mêmes responsables et les mêmes disponibilités pour satisfaire les usagers.

Ceux qui désirent être bénévoles, vous pouvez communiquer avec le conseil municipal.

Jean-Claude Milot, maire



L'Écho transmet l'information

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : HORAIRE BONIFIÉ...

Dans le but d'accommoder les membres, vue la période hivernale qui débutera sous peu, la bibliothèque municipale vous offre une **case horaire additionnelle**; pour une période d'essai.

La bibliothèque sera donc ouverte le **mercredi matin de 10 h 30 à 11 h 00**, mais seulement à certaines dates :

Les **10 novembre** et **1er décembre** 2010.

Après ces dates, nous réévaluerons l'achalandage et nous vous aviserons des nouvelles dates s'il y a lieu.



SOMMES-NOUS TOUJOURS SAINT-LUQUOIS ?



*« Il y a un mot indispensable qui existe pour le développement de tout milieu et le succès de tout évènement :
APPARTENANCE »*

Je me pose de temps à autre la question. Lorsque je m'arrête à réfléchir quelques instants sur la situation de notre communauté, je me rends compte de plus en plus que l'on s'achemine vers un village fantôme. Le seul service qui nous reste : la Caisse Populaire Desjardins et seulement douze heures par semaine.

Les activités de groupe se font de plus en plus rares et quand elles réussissent à survivre ce sont toujours les mêmes et on ne parle pas de l'âge des participants qui frôlerait la moyenne des 75 ans. Un groupe très réduit de jeunes pratiquent quelques sports tout en ayant à leur disposition de bonnes et variées installations sportives. Où sont donc les 20 à 50 ans? St-Luc en aurait plus de 200. On a besoin de bénévolat, on propose une activité, on communique certaines convocations, lettre morte ou encore deux ou trois éléments se présentent et toujours les mêmes.

Il y a un mot indispensable qui existe pour le développement de tout milieu et le succès de tout évènement: APPARTENANCE. Où est donc notre sentiment d'appartenance? On dit que les membres d'une communauté ont notamment en

commun un certain parcours historique et culturel qui façonne leur sentiment d'appartenance. Où en sommes-nous? Serions-nous tous des nouveaux étrangers? Avons-nous perdu ce merveilleux héritage séculaire que nous ont laissé nos parents et grands parents de s'engager dans notre milieu, de bien s'enraciner dans notre localité, de savoir aider, partager, de donner un peu de soi-même avant de penser à soi-même.

La mondialisation étouffe les petites localités. Alions-donc, réveillons-nous ! St-Luc sortira de sa léthargie lorsqu'on aura pris conscience que tout dépend de chacun de nous. Notre population déborde de talents de tout genre dotés d'une capacité personnelle et professionnelle extraordinaire. Sortons de notre cocon. Découvrons que nous faisons partie intégrante d'une collectivité. Et cela englobe un ensemble d'attitudes individuelles et de sentiments. Implique une identification personnelle par l'adoption de valeurs, habitudes, sentiments de solidarité. Pour plusieurs peut-être un antidote à l'isolement, la solitude, amélioration d'une qualité de vie.

Ensemble nous pouvons construire, créer, mettre en œuvre des projets qui puissent servir la collectivité. Des besoins essentiels doivent réapparaître dans notre patelin. Pas de dépanneur par exemple? S'il n'y a pas d'initiative privée pourquoi pas une coopérative comme l'on constate dans d'autres villages qui ont vécu les mêmes problèmes?

Aurons-nous une réponse? On veut organiser une activité, recevrons-nous un appui? Il y a en marche l'âge d'or, les jeux des aînés, le comité d'histoire, etc...pourquoi ne pas adhérer à l'une de ses organisations? Presque toujours les mêmes membres depuis les calendes grecques. Pensons aux années 80 où St-Luc était une fourmilière. On bougeait, on progressait.

En 2010 que se passe-t-il? Une peu plus d'implication, démontrons que nous connaissons la définition du mot APPARTENANCE et que l'on a encore le courage de le porter bien haut.

Daniel André Thibeault,
conseiller

GRANDE COLLECTE DE DENRÉES 2010

Le Centre d'action bénévole de la Moraine vous invite à participer à sa grande collecte de denrées.

Il vous sera possible, pour vous gens de Saint-Luc-de-Vincennes, de **déposer des denrées non périssables à la Caisse populaire et aux activités du Club de l'Âge d'Or.**

Toutes les denrées Pour les personnes et les

amassées serviront pour les paniers de Noël des personnes et familles moins favorisées de Saint-Luc-de-Vincennes.

Nous vous remercions à l'avance de votre générosité !

familles habitant à Saint-Luc-de-Vincennes **qui souhaiteraient** recevoir un panier de provisions, **veuillez s.v.p. communiquer au Centre au (418) 328-8600 avant le 26 novembre pour vous inscrire.**



LE CLUB DE L'ÂGE D'OR A 35 ANS DE VIE !

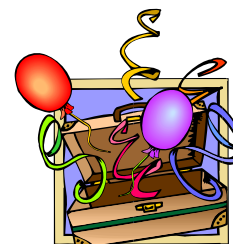
Le **18 novembre** il y aura un **dîner** à la salle municipale pour fêter les **35 ans** d'existence du **Club de l'âge d'or.**

Membres et non-membres sont tous invités !

Le prix du repas est de **12.50\$** par personne.

Pour réservation, contactez Denise Beaudoin au (819) 295-3293 ou Claudette Beaudoin au (819) 295-3462 .

Bienvenue à tous !



DRAINAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC

Au cours de la **semaine du 15 novembre 2010**, l'inspecteur municipal procédera au **drainage des conduites de l'aqueduc municipal.** Il fera ce travail de nuit de façon à réduire le plus possible les effets du drainage.

À ce moment, l'eau sera chlorée de façon à désinfecter les conduites .

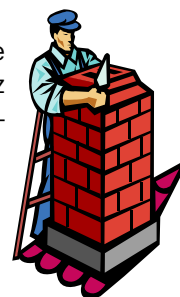
Il est possible que l'eau soit brouillée. Toutefois, il n'est pas dangereux de la consommer.

Lorsque l'on procède au nettoyage des conduites, l'eau circule rapidement dans les conduites et déplace le sable et les particules se trouvant à l'intérieur de la conduite. Ce travail est nécessaire afin de maintenir une excellente qualité de l'eau potable.

EST-ELLE PRÊTE POUR L'HIVER ?

Il arrive que nous oublions de faire la **vérification de l'état de la cheminée**, un geste pourtant très important; qui peut sauver des vies incluant la vôtre !

Avant de débiter l'utilisation de votre chauffage d'appoint, vérifiez l'état de votre cheminée et procédez au ramonage de celle-ci.



AVIS PUBLIC : DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a été déposé à mon bureau le 3 septembre 2010;

Que pour l'exercice financier 2011 du rôle d'évaluation foncière 2010, 2011 et 2012 de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut

être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-08-108 sont disponibles au bureau de la MRC des Chenaux à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'au bureau de la municipalité.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier

recommandé à la MRC des Chenaux, 630 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes, G0X 3K0, à l'attention de M. Pierre St-Onge, secrétaire-trésorier;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce neuf septembre 2010.

Manon Shallow, d.g. & sec.-trésorière



LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

Au cours du mois de novembre, l'inspecteur municipal fera le relevé des lecteurs à distance reliés au compteur d'eau potable.

En effet, ce relevé se fait à l'extérieur. Toutefois, il est possible que l'inspecteur municipal doive également vérifier le compteur placé à l'intérieur de la résidence ou du commerce afin de s'assurer que les relevés des deux appareils concordent.

Si l'un ou l'autre des appareils est défectueux, il sera remplacé.

C'est pourquoi, vous avez l'obligation, comme propriétaire, de vous assurer de laisser un espace libre et convenable autour du compteur d'eau à l'intérieur de votre résidence ou commerce afin que l'inspecteur puisse effectuer les réparations nécessaires, s'il y a lieu.

Il faut vous rappeler que le compteur et le dispositif extérieur sont la propriété de la municipalité et que seul l'inspecteur municipal a l'autorisation d'apporter des modifications à ces appareils.



En tant que propriétaire vous avez l'obligation de laisser un espace libre et convenable

TRANSPORT ORGANISÉ VACCINATION ANTIGRIPPALE

Un transport pour les personnes qui en ont besoin sera offert dans les municipalités où il n'y a pas de clinique de vaccination, selon les modalités suivantes :

S.V.P. Veuillez vous inscrire en mentionnant votre nom,

vos numéros de téléphone et votre municipalité au numéro suivant : (418) 365-7556 porte 5010 et ce 24 heures à l'avance.

Il y a différents points de rencontres de prévus sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux de la

Vallée-de-la-Batiscan.

Vaccination gratuite contre la grippe et contre la pneumonie, si vous répondez à certains critères ou sinon vous pourriez recevoir le vaccin de votre choix au coût de 15\$



DON DE 1 000\$ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'Association des caisses populaires du secteur Mékinac/Des Chenaux a décidée de remettre un don de **1 000\$** à chaque bibliothèque du secteur pour l'achat de livres d'auteur québécois.

Notre bibliothèque municipale bénéficie donc de cette somme.

Les responsables de la bibliothèque ainsi que le conseil municipal furent très heureux d'apprendre cette nouvelle, ce don généreux nous permettra de bonifier la collection locale; en plus d'encourager les auteurs québécois.

Alors avis à nos lecteurs et lectrices, venez voir les nouveautés disponibles qui se trouvent sur les étagères et d'autres s'ajouteront au fur et à mesure.

Nous remercions L'Association de cet initiative !



DIVERS COMMUNIQUÉS

RAPPEL

SOIRÉE RÉTRO DES ANNÉES "60

Se déroulera **samedi le 13 novembre** prochain à l'école secondaire **Le Tremplin** de Ste-Geneviève-de-Batiscan, au profit de la **sauvegarde de l'église de Ste-Geneviève**. Le coût du billet est de 15\$ et il est disponible au presbytère au (418) 362-2616

LA TROUPE RYTHM'O CHOEUR

Sous la direction de Carmelle Matte, présentera dimanche le **5 décembre à 14h à l'église de Ste-Anne-de-la-Pérade**, au profit de la Fabrique de cette paroisse, un spectacle **«Noël à travers chants»**. Le coût du billet est de 15\$, information ou réservation (418) 325-2025.

SALON DE L'ARGENT ET DE LA CONSOMMATION

La 2e édition, **Spécial Noël** se tiendra le **25 novembre de 18 h à 21 h** au centre communautaire Henri St-Arnaud à Saint-Narcisse. Pour information communiqué au (418) 840-3088



POPOTE ROULANTE : BESOIN DE BÉNÉVOLES !

Recherche de bénévoles



L'équipe de la popote roulante de St-Luc est à la recherche de personnes disponibles quelques heures par mois pour faire : soit la cuisine, soit pour conduire son véhicule pour la livraison, ou comme accompagnateur pour livrer les repas.

L'équipe de popote roulante de St-Luc veut continuer à offrir ce service de maintien à domicile auprès de la population éligible de St-Luc et l'implication de nouveaux bénévoles est nécessaire pour la poursuite de ce précieux service.

Il n'en tient qu'à nous gens de St-Luc de garder ce service actif dans notre municipalité.

Vous désirez devenir bénévole ? Agissez maintenant en communiquant avec le **Centre d'action bénévole de la Moraine au 1-418-328-8600.**

Merci à l'avance de prendre en considération notre besoin de bénévoles.

La popote roulante de St-Luc a besoin de vous !

CUEILLETTE DES DÉCHETS : BACS ROULANTS



À compter du **1er janvier 2012**, la MRC des Chenaux assurera le service de **cueillette des déchets pour notre municipalité**. À cet égard, il est important de vous informer que les **bacs roulants seront donc obligatoires**.

Il en sera de même pour le **bac roulant** de la **cueillette du recyclage** et ce à compter du **1er juillet 2011**.

IMPORTANT

Seuls seront acceptés les bacs roulants qui possèdent les caractéristiques suivantes :

- Capacité de 240 ou 360 litres;
- Une des marques de commerce suivantes : IPL modèle UDS, Schaefer, MasterCart, Otto;
- Une couleur nettement

distincte l'une de l'autre : bleu = recyclage, noir ou charbon = déchets.

*Toutefois, celui qui, à ces dates, possède un bac roulant non conforme à ces spécifications peut continuer à utiliser ledit bac pour sa durée de vie résiduelle.

SADC DE LA VALLÉE DE LA BATISCAN

MESSAGE



TU ES ÂGÉ(E) ENTRE 16 ET 30 ANS;
TU ES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI;
QUE TU SOIS DIPLÔMÉ(E) OU NON DIPLÔMÉ(E)

LA SADC DE LA VALLÉE DE LA BATISCAN SITUÉE À ST-STANISLAS PEUT T'AIDER !

GRÂCE AU PROGRAMME CONNEXION COMPÉTENCES DE SERVICE CANADA, JE POURRAIS TE DONNER LE P'TIT COUP DE POUCE DONT TU AS BESOIN...

APPELLE-MOI...OU FAIS-MOI PARVENIR TON CV

NANCY GENEST, coordinatrice des stages en entreprise
Téléphone : 418 328-4200 poste 226
Télécopieur : 418 328-4201

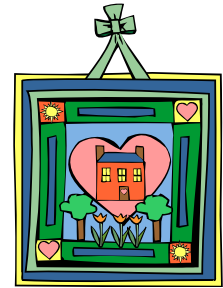
C o u r r i e l : _____

MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX

Voici les **activités proposées pour les mois de décembre et janvier**:

- Cafés-rencontres;
- Ateliers Césame;
- Ateliers Mille-Pattes, Mille-Mots;
- Ateliers «Case Départ»;
- Lange Gardienne Cardio Maman;
- Dîner de Noël pour les femmes enceintes et les mères d'enfants de 0 à 2 ans;
- Ateliers de massage pour bébés;
- Club Mère/Enfant;
- Journée-rencontre : Cuisine et nutrition;
- Ludothèque Des Chenaux;
- Centre d'accès communautaire Internet.

Pour information ou inscription contacter Nadine D'Amours, coordonatrice PACE ou France Lepage, resp. Périnatalité à la Maison de la famille des Chenaux au (418) 325-2120



LES GRANDS EXCÈS DE VITESSE : FREINONS LA VITESSE EXCESSIVE

La conduite à haute vitesse est un fléau sur notre réseau routier et elle constitue une des principales causes de collisions. Dans le but d'améliorer le bilan routier et la sécurité sur nos routes, des sanctions plus sévères ont été mises en place afin d'enrayer les grands excès de vitesse.

Qu'est-ce qu'un grand excès de vitesse?

Vous commettez un grand excès de vitesse si vous dépassez :

- de 40 km/h ou **plus** la limite de vitesse permise dans une **zone de 60km/h ou moins**;
- de 50 km/h ou **plus** la limite de vitesse permise dans une **zone de plus de 60 km/h et d'au plus 90 km/h**;
- de 60 km/h ou **plus** la limite de vitesse permise dans une **zone de 100 km/h**.

La personne qui commet un grand excès de vitesse est passible d'une amende égale au double de celle prévue, soit d'une amende allant de 350 \$ à plus de 1100\$. Cette amende sera par ailleurs portée au triple, si au cours des 10 années précédant la déclaration de culpabilité la personne a fait l'objet de plus de deux déclarations de culpabilité pour un grand excès de vitesse.

Par exemple, si un conducteur circule à une vitesse de 95 km/h dans une zone où la limite de vitesse permise est de 50 km/h, le montant total de l'amende sera de 528\$ et entraînera l'accumulation de 6 points d'inaptitude pour une première infraction, si vous êtes déclaré coupable.

Le législateur a également prévue de nouvelles sanctions dans le Code de la sécurité routière aux contreve-

nants de ce type d'infraction.

Il s'agit de la suspension immédiate de votre permis de conduire. Dès la première infraction, les policiers procéderont à la suspension immédiate de votre permis pour une période de 7 jours. En cas de récidive survenue dans les 10 ans suivant une déclaration de culpabilité, votre permis de conduire sera suspendu sur-le-champ pour une période de 30 jours.

De plus, la saisie immédiate de votre véhicule pour une période de 30 jours s'ajoute aux sanctions prévues par la loi si vous en êtes à votre deuxième infraction qui se sont produites dans une zone de 60 km/h ou moins.

Des sanctions plus sévères sont prévues pour les infractions subséquentes.



Pour plus d'information, consultez le site internet de la Société de l'assurance automobile du Québec au : www.saaq.gouv.qc.ca.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous!

Pour toutes questions au sujet de la sécurité routière, vous pouvez contacter le poste de la Sûreté du Québec au 418-325-2272.

Lieutenant Jean-François Deveault, Directeur



Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, rue Principale
St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Téléphone & télécopie : 295-3782
Courriel : municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau :
8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h,
du lundi au vendredi

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 911
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-Environnement : 1-866-694-5454

Le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Françoise Asselin 295-3514

Nicole Grenon 295-3660

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Daniel André Thibeault 295-3314

La prochaine séance ordinaire :

lundi le 6 décembre à 20 h 00

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égoût et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. Mme Ginette Normandin est la présidente de ce comité. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michelle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du vendredi** qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Réjeanne Fortin et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-5342

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Théophile Beaudoin, au numéro 295-3293.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.